

Altro Ensemble™

pour revêtements de sols vinyle
Instructions de pose et d'entretien

Généralités

Avant de procéder à la pose, assurez-vous que les rouleaux livrés sont en parfait état. Vérifiez l'uniformité des coloris et celle des lots, de même que leur conformité avec les échantillons. Tout défaut visible doit être signalé sans délai au fabricant, et ce avant toute pose ou découpe. Aucune réclamation ne sera acceptée dans le cas contraire. Vérifiez également si les rouleaux livrés correspondent à la commande. Les erreurs de livraison sont à faire valoir dans les délais prescrits par les termes de la commande. Les dommages survenus en cours de transport peuvent être uniquement traités dans les délais spécifiés. Tout revêtement découpé ou posé ne pourra plus faire l'objet de réclamations ultérieures.

La pose des revêtements de sols est soumise aux directives nationales de chaque pays. La pose du sol modulaire doit être en outre conforme aux pratiques professionnelles communément admises ainsi qu'aux dernières évolutions techniques. Ces règles figurent dans les normes actuellement en vigueur. En France, la pose des revêtements de sols est soumise aux normes NF P6220311 ; NF DTU 53.2 P11 « Travaux de bâtiment revêtements de sol PVC collés – Partie 11 : Cahier des clauses techniques ». L'utilisation des colles et produits auxiliaires est soumise aux directives d'utilisation des fabricants de colle et aux mises en garde de la réglementation sur les produits dangereux. Il est recommandé d'utiliser les produits de pose d'un seul et unique fabricant.

1. Conditions climatiques et contrôle du substrat

Pour poser le sol modulaire convenablement, veiller à avoir une température ambiante minimale de 18 °C, une température du sol de 15 °C au moins et une humidité comprise entre 40 et 65 %. Ces conditions devront être maintenues durant 3 jours avant les travaux, pendant la pose elle-même, ainsi que jusqu'à 7 jours après.

Les substrats doivent être conformes à la norme française. Les réglementations du pays concerné en matière de construction sont à respecter. Le poseur de revêtements de sols est tenu de vérifier le bon état du substrat et de faire part au donneur d'ordre d'éventuelles réserves (sécheresse, planéité, solidité, propreté, etc.). Un substrat poreux et plan sont les deux conditions d'une pose correcte. Pour la pose des éléments modulaires, il est conseillé d'utiliser un enduit de 2 mm appliqué au raclage.

2. Pose

Le sol modulaire peut être installé dans le secteur de l'habitat et celui des locaux professionnels (ex. magasins, hôtels, bureaux, cabinets médicaux, logements et établissements pour personnes âgées). Les pièces humides et certains locaux à usage médical impliquant des exigences d'hygiène extrêmement strictes (ex. les blocs opératoires) ne conviennent pas à la pose. Les modules sont à coller sur toute la surface. Suivant le format, il est également possible d'associer les différents modules lors de la pose, ce qui permet de multiplier les options.

Le sol modulaire doit être amené à température 24 heures au moins avant la pose. Pour le choix correct de colle AltroFix, se référer aux fiches techniques des colles Altro. Tout excès de colle doit être retiré à l'aide d'un chiffon imbibé d'un détergent neutre dans le cas d'une colle acrylique, et de l'alcool pour les colles bi-composantes. Enlever les excès de colle au fur et à mesure de l'installation avant que la colle ne sèche. Les colles sont à utiliser conformément aux instructions du fabricant. L'utilisation de colles de contact contenant des solvants est interdite. Leur emploi entraîne un risque de perforation et de décoloration des surfaces. Dans les zones où l'utilisation d'une colle de contact est indispensable, on fera appel à une colle sans solvants.

Pour les surfaces classiques, Altro recommande l'utilisation de colles acryliques aqueuses comme.

Pour les surfaces exposées à forte humidité, nous conseillons l'utilisation des colles bi-composantes polyuréthane comme.

À l'issue de la pose et du temps de prise prescrit, les modules seront placés dans le lit de colle, marouflés, puis compressés au moyen d'un rouleau de 50 kg. On fera de nouveau passer ce rouleau sur la surface posée après environ 30 minutes.

Le sol modulaire peut-être installé sur du chauffage au sol. La température de surface du sol modulaire ne doit pas dépasser 27 °C.

Les surfaces posées ne pourront être soumises aux charges roulantes qu'après la prise intégrale de la colle.

3. Remarques

3.1 Roues, roulettes, patins

Pour pouvoir être utilisées sur des revêtements de sols résilients, les chaises de bureau doivent être dotées de roulettes de type « W » selon EN 12529. Les surfaces de revêtement de sols situées en dessous des pieds de chaises et d'autres meubles doivent être protégées par des patins adaptés. Veillez à ce que ces patins présentent une surface plane. Ils devront être nettoyés régulièrement et changés en cas d'usure.

3.2 Exposition au soleil / Protection solaire

Dans les zones où il faut s'attendre à une température de sol élevée (ex. jardins d'hiver), les modules doivent être collés sur toute leur surface avec une colle polyuréthane bi-composante. Les températures ambiantes et températures de surface élevées sont susceptibles de modifier les temps de réaction et de séchage de la colle et d'entraîner des variations de dimensions et de couleurs du module. Ce type de conditions nécessite des aménagements particuliers (aération, ombrage, climatisation). Les zones à insolation intense sont à équiper de systèmes de protection solaire efficaces.

3.3 Indentation résiduelle

L'indentation résiduelle peut être fortement réduite, à la fois par l'utilisation de colles appropriées, un dosage adéquat de la quantité de colle employée, de patins appropriés et un choix judicieux au moment où l'ameublement sera mis en place.

3.4 Décolorations

Le contact prolongé entre les revêtements de sols Altro et certains types de caoutchouc (ex. certains modèles de tapis de sol, pieds de chaises ou autres meubles) est susceptible d'occasionner des décolorations de surface irréversibles. Il est impératif d'utiliser des caoutchoucs qui ne déteignent pas.

Nettoyage et d'entretien

Généralités

Le mandataire est tenu de remettre au donneur d'ordre des instructions de nettoyage et d'entretien, disponibles sur le site www.altro.fr. Le nettoyage et l'entretien adéquats constituent des facteurs déterminants pour la durée de vie et la préservation de la valeur du revêtement de sols posé. Nous recommandons d'effectuer les travaux de nettoyage en réduisant fortement la quantité d'eau utilisée (humidification légère) et d'éviter dans tous les cas l'eau stagnante.

Mesures préventives

Les salissures peuvent être considérablement réduites aux abords des entrées de bâtiments grâce à des zones de rétention dimensionnées de manière optimale. Ces zones doivent mesurer au minimum 4 à 6 longueurs de pas.

Remarque : De manière générale, il convient de faire la distinction entre la saleté adhérente et la saleté non adhérente. La saleté non adhérente sera éliminée par un procédé de nettoyage à sec. La poussière peut être éliminée par simple balayage ou à l'aide d'un aspirateur muni d'une brosse pour sols durs.

1. Nettoyage de fin de chantier

Le nettoyage de fin de chantier ne peut être effectué qu'après durcissement total de la colle du revêtement de sols, et ce au plus tôt après 48 heures. Cette opération vise à éliminer les salissures produites pendant la phase de construction. Sur les machines monodisques, on peut utiliser aussi bien des disques rouges que des disques Juli.

Remarque : Aucun entretien initial n'est nécessaire.

Les traitements de surface Altro représentent un système complet dont les polymères sont réticulés avec la couche d'usure située en dessous. Cette couche épaisse protège durablement le revêtement de sols. Nos revêtements de sols ne nécessitent aucun nettoyage initial s'ils sont entretenus et utilisés conformément aux instructions.

L'entretien initial à effectuer dans les salons de coiffure, chez les concessionnaires automobiles, etc. constitue une exception où il est en effet indispensable d'enduire le revêtement d'un vernis polyuréthane ou d'un autre type de revêtement adapté dans ces environnements pour empêcher par exemple les teintures d'endommager la surface vernie et renforcer la résistance aux produits fortement décolorants ou blanchissants. Veuillez respecter dans ce cas les directives d'application du fabricant concerné.

2. Nettoyage d'entretien

Le nettoyage d'entretien doit être effectué avec un détergent neutre, rincé complètement à l'eau tiède aspirée. Il est déconseillé d'utiliser un nettoyant rénovateur. Alternativement, un nettoyage de routine peut être effectué en utilisant un autre agent nettoyant en accord avec les recommandations de son fabricant. Ces produits ne doivent contenir aucune substance filmogène. Le fait de changer de détergent peut influencer négativement l'effet nettoyant. Il est recommandé d'adapter le cycle de nettoyage à la quantité de saleté. On utilisera un procédé standard d'essuyage en deux phases. Les saletés et la poussière sont ainsi enlevées sans laisser de résidus, ni de stries.

Nettoyage par autolaveuse

Une autolaveuse est particulièrement efficace dans les locaux professionnels à grande surface. L'usage combiné de machines de nettoyage automatique et de patins microfibre est recommandé pour les surfaces extérieures et les couloirs. Pour les surfaces plus petites, on fera appel à des machines possédant une puissance d'aspiration élevée et capables d'aspirer à puissance constante aussi bien en marche avant qu'en marche arrière.

Remarque : Le nettoyage d'entretien doit être effectué au moyen d'un balai à franges en microfibres, conformément aux prescriptions du fabricant. Nous recommandons en règle générale d'utiliser un balai d'une longueur de travail de 40 cm.

3. Nettoyage en profondeur

Si un nettoyage en profondeur s'avère nécessaire en raison d'un apport de saleté excessif, il peut être effectué sans problème en suivant les instructions du fabricant du nettoyant.

Élimination des taches

Les taches et rayures de talons qui ne partent pas au nettoyage d'entretien de routine peuvent être éliminées au moyen de détachants et de techniques appropriés.

4. Liste des nettoyants actuels

La liste des produits spécifiques de divers fabricants destinés au nettoyage de fin de chantier, d'entretien ou de fond est à consulter sur le site www.altro.fr. Pour toute question, merci de vous adresser à notre service Technique: +33 (0) 1 57 32 92 30

Nous n'assumons aucune responsabilité quant au mode d'action et à l'efficacité des produits de nettoyage et d'entretien recommandés par les fabricants. Pour toute question, notamment concernant les coordonnées des fournisseurs, prière de s'adresser directement aux fabricants.

Préservation de la valeur

Il est possible d'appliquer, à certaines conditions, des enductions sur les surfaces de haute qualité à réticulation par UV des revêtements de sols. Dans tous les cas, il est néanmoins conseillé de contacter le fabricant de nettoyant avant l'application et de se concerter avec lui sur les produits et les techniques à employer dans le contexte donné. Dans certains cas, l'application de revêtements de surface peut en effet provoquer une altération des propriétés garanties d'usine: sécurité antiglisse, comportement au nettoyage, brillance, etc. Des réclamations résultantes de ce cas ne seront pas acceptées.

1. Préservation de la valeur en cas de micro-éraflures

Si la surface du produit présente des traces d'usure (ex. micro-éraflures) malgré le traitement de haute qualité appliqué en usine, il est possible de traiter cette surface avec des méthodes appropriées, ce qui permet de préserver la valeur de votre revêtement de sols. Dans ce cas particulier, les surfaces peuvent être rénovées par application de revêtements adaptés.

Une version récente des instructions de pose et d'entretien est disponible sur le site www.altro.fr.

Sous réserve d'erreur et de modification.

**Pour de plus amples informations,
contactez les services techniques d'Altro**

Tel: +33 (0) 1 57 32 92 30

france@altro.com

